



Collège Parc de Villeroy

Av de villeroy
91540 MENNECY
☎ :01 64 57 06 40

Courriel : clg.parcvilleroy.mennecy@ac-versailles.fr

Site du collège : <http://www.clg-villeroy-mennecy.ac-versailles.fr/>

Année scolaire 2022-2023

L'équipe de direction
à
Mesdames, Messieurs les parents nouveaux élèves

DEMI - PENSION

La demi-pension commencera pour tous les élèves le lundi 5 septembre 2022 (le jeudi 01 sept. pour les classes de 6^{ème}) et l'inscription d'un élève est annuelle. Les élèves devront impérativement prendre leur repas à la cantine les 4 jours même s'ils ne sont pas cours l'après midi.

Les **frais de demi-pension** sont établis forfaitairement pour l'année scolaire et payables en trois fractions inégales. Le règlement est demandé au début de chaque trimestre.

Depuis sept. 2013, les tarifs de cantine sont gérés par le Conseil Départemental de l'Essonne et depuis 2015 reposent sur un système de tarification avec 10 tranches de prix en fonction du quotient familial. Le Département a engagé depuis deux ans une démarche de dématérialisation des coupons de tarif de la restauration.

-voir les lettres d'information du département jointe et celle intitulée : les aides financières-

Extrait du Règlement Intérieur

"Le **départ** de la demi-pension en cours d'année ne peut être motivé que par :

- un changement de collège,
- une raison de santé grave justifiée par un certificat médical,
- un changement sérieux de la situation de famille.

Cependant la possibilité est donnée aux familles et **préalablement au début de chaque trimestre** d'opérer un changement de régime (sur présentation d'un document écrit).

La demande doit être adressée à l'intendance avant la fin du trimestre en cours pour le trimestre suivant. (fin décembre, fin mars)

Seules les absences au moins égales à 07 jours consécutifs **avec certificat médical**, hors des congés scolaires, donnent lieu à une remise. Une demande est à remplir par l'intéressé auprès de l'intendance. (Les stages, voyages, seront déduits du montant demandé)

Rappel: La demi-pension ne constitue pas un droit mais est un service.

Les élèves peuvent être exclus temporairement ou à titre définitif par mesure disciplinaire et selon le règlement intérieur du collège.

Tout matériel cassé devra être remboursé par la famille de l'élève au prix coûtant.

CONDITIONS D'ADMISSION A LA DEMI-PENSION : Les élèves désirant prendre leurs repas dans l'établissement devront obligatoirement remplir le coupon ci-dessous. **La réinscription de l'élève au service de demi-pension implique que le paiement des frais de demi-pension antérieurs ait été honoré.**

Pour l'accès à la demi-pension, l'élève reçoit une carte personnelle et nominative délivrée **gratuitement** lors de sa première inscription au collège. **Cette carte sera valable durant toute sa scolarité au collège Parc de Villeroy.** Tout élève perdant ou dégradant sa carte, la rendant inutilisable, **devra en acheter une nouvelle sur présentation d'un mot signé des parents.**

L'équipe de direction

✂

BULLETIN de PRE-INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION (confirmation en septembre) **Pour l'année scolaire 2022- 2023**

Je soussigné(e) M. Mme _____ désire l'inscription

de mon fils, ma fille _____ élève de (classe actuelle) _____ à la demi-pension pour l'année scolaire.

SIGNATURE DES PARENTS